



L'ONTARIO, C'EST CHEZ MOI

IMMIGRATION

STATUT DE RÉSIDENT PERMANENT

Le programme **Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province** désigne des personnes et les membres de leur famille aux fins d'obtention du statut de résident permanent lorsque ces personnes ont reçu une offre d'emploi pour un poste préapprouvé dans la province.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de Perspectives Ontario, composez le 1800 461-6348 ou rendez-vous à www.ontarioimmigration.ca ou à <http://www.trouvelien.at/Onperspect>.

Le programme Perspectives Ontario comprend différents volets :

Volet des travailleurs étrangers – Pour pourvoir à un poste de gestion, professionnel ou de métier spécialisé, un employeur peut présenter une demande d'approbation du poste. Une fois que le poste est approuvé, le travailleur étranger remplit le formulaire de demande de désignation des candidats.

Volet des investisseurs – Les entreprises peuvent présenter une demande par le truchement de ce programme en vue de faciliter le processus d'immigration d'employés importants.

Volet des étudiants ayant reçu une offre d'emploi – Les diplômés peuvent présenter une demande jusqu'à concurrence de deux ans après avoir terminé un programme de deux ans menant à un diplôme ou à une

maîtrise ou un programme d'un an menant à un certificat postuniversitaire en Ontario. Les demandeurs doivent avoir reçu une offre d'emploi pour un poste de gestion, professionnel ou de métier spécialisé permanent à temps plein. L'employeur doit présenter une demande pour faire approuver l'emploi par Perspectives Ontario.

Volet des candidats titulaires d'un doctorat ou d'une maîtrise – Les titulaires d'un doctorat ou d'une maîtrise d'une université ontarienne admissible peuvent présenter une demande jusqu'à concurrence de deux ans après avoir terminé le programme. Il n'est pas nécessaire d'avoir reçu une offre d'emploi.

PROGRAMMES FÉDÉRAUX AYANT TRAIT AU STATUT DE RÉSIDENT PERMANENT

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des programmes fédéraux ci-après, consultez le site Web de Citoyenneté et Immigration Canada à www.cic.gc.ca ou à <http://www.trouvelien.at/Imm2Canada>.

Catégorie de l'expérience canadienne

Cette catégorie s'adresse aux personnes qui possèdent au moins 12 mois d'expérience de travail à temps plein au Canada au sein d'un poste de gestion, professionnel ou de métier spécialisé.

1-855-626-0002

www.ontariocestchezmoi.ca



Travailleurs qualifiés du volet fédéral

Cette catégorie s'adresse aux personnes qui répondent aux critères d'admissibilité, tels que l'expérience de travail, les études, les compétences en français et en anglais et la capacité d'assurer sa propre subsistance et celle des membres de sa famille durant le séjour au Canada.

Métiers spécialisés

Cette catégorie s'adresse aux personnes qui possèdent au moins deux ans d'expérience de travail à temps plein au sein d'un poste de métier spécialisé et qui ont reçu une offre d'emploi à temps plein ou qui sont titulaires d'un certificat de qualification de l'Ontario dans leur métier.

Investisseurs et entrepreneurs

Cette catégorie s'adresse aux personnes qui ont un investissement minimum dans une entreprise qui provient d'un groupe désigné ou d'un fonds de capital-risque au Canada.

Travailleurs autonomes

Cette catégorie s'adresse aux personnes qui ont l'intention de créer leur propre emploi en Ontario dans les domaines de la culture, du sport ou de la gestion de fermes.

Parrainage d'un membre de la famille

Les résidents permanents ou les citoyens canadiens peuvent parrainer quelques membres de la famille pour leur permettre d'immigrer ici. Les membres de la famille admissibles sont le partenaire, les enfants à charge, les parents, les grands-parents et tout autre membre de la famille admissible. Les parrains doivent répondre aux exigences en matière de revenu pour montrer qu'ils peuvent assurer la subsistance de leur famille.

Aides familiaux

Les travailleurs qualifiés peuvent présenter une demande pour devenir un aide familial résidant qui prend soin d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées. Les aides familiaux doivent avoir un contrat écrit avec un employeur au Canada. Après avoir travaillé deux ans à temps plein, les aides familiaux résidants peuvent présenter une demande de statut de résident permanent.

Réfugiés

Les personnes qui craignent d'être persécutées ou qui font face à un danger dans leur pays d'origine peuvent présenter une demande de statut de réfugié au Canada. Elles peuvent présenter cette demande lorsqu'elles vivent à l'extérieur du Canada ou après leur arrivée au pays.

